



**CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 9 juin 2026**

**6^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CONSEIL DE
QUARTIER DE SILLERY, tenue le mardi 9 juin 2026, au Centre communautaire
Noël-Brulart, 1229, avenue du Chanoine-Morel, salle 107.**

PRÉSENCES

M. Julien Roy	Présidente (2028)
M. Pierre Gagnon	Secrétaire (2028)
M ^{me} Janet Drurry	Administratrice (2028)
M. Luc Trépanier	Administrateur (2027)
M ^{me} Anna Cividino	Administratrice (2028)
M. Patrick Lamontagne	Administrateur (2027)
M. Mario Fafard	Administrateur (2027)
M ^{me} Mary Shee	Administratrice (2027)

Membre sans droit de vote

M^{me} Marianne White Conseillère municipale, district de Saint-Louis–Sillery

IL Y A QUORUM

ABSENCES

M. Hugues Beaudouin	Trésorier (2028)
---------------------	------------------

AUTRES PRÉSENCES

M^{me} Cristina Bucica Conseillère en consultations publiques

9 autres personnes sont présentes dans l'assemblée
3 personnes sont présentes en ligne

TABLE DES MATIÈRES

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.....	3
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mai 2026.....	3
4. Période d'information de la conseillère municipale.....	3
5. Période de questions et commentaires des membres du conseil d'administration.....	4
6. Période de questions et commentaires du public.....	5
7. Activités et suivis.....	8
7.1 Mobilité durable et environnement.....	8
7.1.1 Balade des élu.e.s 2026.....	8
7.1.2 Table de concertation vélo.....	8
7.1.3 Table de concertation des transports en commun.....	8
7.1.4 Résolution Demande d'ajustements au réseau du RTC - Parcours 805..	9
7.2 Patrimoine et Culture.....	9
7.2.1 Résolution Appui aux revendications de la Coalition pour la protection du paysage patrimonial.....	9
7.2.2 Sentier des Grands Domaines de Sillery Phase 2.....	9
7.3 Communautaire, parcs et loisirs.....	10
7.3.1 Sensibilisation aux meubles jetés.....	10
7.3.2 Renouée du Japon.....	10
8. Correspondance et trésorerie.....	11
8.1 Trésorerie.....	11
8.2 Secrétariat de soutien.....	11
9. Varia.....	11
10. Levée de l'assemblée.....	11
RÉSOLUTION 26-CA-09.....	12
RÉSOLUTION 26-CA-10.....	14

Table des abréviations :

- CQS : Conseil de quartier de Sillery
- SHS : Société d'histoire de Sillery
- SDC : Société de développement commercial
- TCV : Table de concertation vélo des conseils de quartier de Québec
- RTC : Réseau de transport de la Capitale
- CVC : Corridor Viva Cité

Procès-verbal

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Julien Roy ouvre la séance à 19h04

Des modifications à l'ordre du jour sont proposées par Mario Fafard et Mary Shee.

Le point : Renouée du Japon est ajouté dans la section Communautaire Parcs et Loisirs.

Le point : Sentier de la Falaise est déplacé dans la section Patrimoine et Culture.

SUR UNE PROPOSITION de Julien Roy DUMENT APPUYÉE par Mario Fafard, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour amendé.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mai 2026

SUR UNE PROPOSITION de Julien Roy DUMENT APPUYÉE par Mario Fafard IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 12 mai 2026.

4. Période d'information de la conseillère municipale

La conseillère municipale prend la parole pour présenter plusieurs dossiers municipaux en cours :

Rencontre annuelle de la conseillère :

Prévue pour la semaine prochaine, la rencontre de la conseillère fait l'objet d'un envoi massif. Le dépliant d'information a été distribué via Postes Canada. Cependant, des problèmes de distribution ont été signalés dans certains secteurs où des résidents n'ont rien reçu ou ont reçu le dépliant d'un autre conseiller. Des copies imprimées de remplacement sont apportées en séance. Le document est également disponible en version numérique sur le site de la Ville, et Mary Shee s'engage à partager le lien sur le groupe Facebook du quartier pour en élargir la visibilité.

Avenue des Gouverneurs :

À la suite des interrogations soulevées par Anna Cividino le mois dernier, Marianne White confirme qu'aucun projet de travaux routiers lourds n'est inscrit au Programme décennal d'immobilisations (PDI) à moyen terme. Des bollards de ralentissement ont toutefois été réinstallés la semaine dernière sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys et devraient arriver rapidement sur l'avenue des Gouverneurs. Une surveillance accrue est exercée par les équipes de transport de la Ville pour mesurer les impacts du trafic de transit généré par les chantiers du tramway sur les rues adjacentes, avec des interventions de sécurisation policière possibles.

Intersection Teillet et Roméo-Vachon :

À la suite de plaintes des citoyens, des relevés ont été effectués. Les analyses confirment un problème structurel de visibilité attribuable à un dénivelé important et à une intersection désaxée. Pour corriger la situation, la Ville lance les démarches réglementaires pour implanter des arrêts toutes directions dans les prochaines semaines afin d'améliorer la sécurité, ce qui aura comme effet secondaire de diminuer la vitesse.

Escalier Cataracti :

L'installation d'un support à vélos au bas de l'escalier est confirmée comme imminente par la Ville en réponse à la demande d'un citoyen.

Piscine municipale :

En raison de travaux de peinture imprévus qui ont causé du retard, l'ouverture officielle est reportée au vendredi 12 juin 2026.

Jardin communautaire :

Des démarches ont été lancées après les dernières discussions pour évaluer les coûts et l'emplacement d'un éventuel nouveau cabanon, ainsi que la possibilité d'intégrer des contributions de partenaires privés. Une coordination de chantier sera menée avec la Maison Michel-Sarrazin en prévision des futurs travaux prévus dans le secteur.

Festival de Jazz de Sillery :

La programmation officielle du 26 au 28 juin a été dévoilée. La Ville a choisi d'installer la scène principale dans le stationnement adjacent à la bibliothèque Charles-H-Blais. Cette solution permet de respecter les normes de sécurité en délimitant l'espace par des clôtures, tout en évitant de fermer complètement la rue afin de laisser le passage libre pour les camions d'urgence.

Québec, région biosphère de l'UNESCO :

La Ville de Québec a reçu cette désignation majeure de l'UNESCO. Ce statut comporte des obligations strictes de conservation de la biodiversité et des paysages locaux, incluant une grande partie de la Couronne Nord, de Wendake et de la base de Valcartier. La conseillère municipale souligne que cette désignation sera un outil d'analyse et d'opposition de poids si le projet de troisième lien aérien venait à se concrétiser.

Cartographie des arbres privés :

Mario Fafard profite de l'annonce de la région biosphère pour annoncer un outil cartographique interactif recensant plus de 14 000 arbres situés sur des terrains privés qui vient d'être publié par la Ville. Le conseil relayera le lien pour encourager la participation citoyenne.

5. Période de questions et commentaires des membres du conseil d'administration

Mary Shee dénonce la récurrence des ratés de distribution physique par Postes

Canada depuis 3 à 4 ans, affectant autant les dépliants d'information que les avis d'assemblées générales. Elle souligne que ces lacunes isolent particulièrement les aînés qui n'utilisent pas Internet. Marianne White mentionne prendre l'enjeu très au sérieux et explique que la Ville étudie des solutions de rechange, incluant l'embauche d'autres distributeurs pour les assemblées prévues à l'automne dans les autres districts de la ville.

Pierre Gagnon rapporte qu'à 7 h 45 un matin de la semaine précédente, des camions rattachés à un important chantier résidentiel sur l'avenue des Gouverneurs entravait complètement la chaussée, bloquant les navetteurs à une heure critique pour les trajets scolaires. Marianne White précise qu'en raison des travaux du tramway, la Ville applique une gestion de chantier extrêmement stricte et fait payer cher l'obtention d'un permis d'entrave. Elle invite les citoyens à signaler immédiatement ces situations au 311. Les amendes pour les chantiers contrevenants ont été considérablement augmentées, et l'intervention des inspecteurs municipaux est rapide.

Mario Fafard déplore la disparition des bacs de collecte 'éco-boîtes' dans les écocentres de quartier destinés aux dons de meubles et d'objets. Marianne White confirme qu'il s'agissait d'un projet pilote mené l'an dernier avec quatre organismes. En raison de la lourdeur logistique et de la manutention excessive requise, le projet n'a pas été reconduit par la Ville. Elle suggère aux résidents de faire des dons directs à des organismes spécialisés, comme 'Le Grenier du Meuble' situé sur la rue Watts.

Mary Shee s'enquiert des projets de la Ville concernant les nouveaux centres de récupération de contenants consignés comme les bouteilles ou canettes, suite au retrait partiel de ces services dans les supermarchés. Marianne White rappelle que cette transition dépend de l'organisme provincial Consignation. Un point de service vient d'ouvrir dans le quartier Saint-Sacrement, et un autre à Boischatel. Le retour en épicerie reste possible en parallèle.

Julien Roy demande si des projets d'aménagements cyclables temporaires sont prévus dans le district Saint-Louis-Sillery sont prévus dans le cadre des travaux du tramway et si des séances d'informations sont prévues pour le conseil de quartier. Marianne White et Cristina Bucica indiquent que, si des projets d'aménagements cyclables temporaires sont effectivement à l'étude par les fonctionnaires, aucun dossier n'est prêt pour diffusion publique à Sillery. Des séances de présentation publique seront organisées dès que les paramètres techniques seront fixés.

6. Période de questions et commentaires du public

Projet d'agrandissement du Domaine de Bordeaux et sécurité des piétons:

M. Réal Martel, résidant au 2142, chemin Saint-Louis et président du comité de milieu de vie des Appartements de Bordeaux (représentant environ 200 résidents), prend la parole. Il exprime la surprise et l'inquiétude des résidents après la

réception d'une invitation de la firme EMD Batimo à une séance d'information publique prévue le 16 juin prochain concernant l'évolution du Domaine de Bordeaux (ancienne résidence des religieuses au 2140, chemin Saint-Louis). Il demande si le conseil de quartier a été saisi de ce dossier et quelles seront les modalités de consultation des citoyens.

Le président, Julien Roy, répond que le conseil n'a reçu aucune documentation et se trouve au même niveau d'information que les citoyens. Il s'agit d'une démarche d'information préliminaire initiée par le promoteur privé avant le dépôt officiel de son projet à la Ville, ce qui constitue une bonne pratique pour évaluer l'acceptabilité sociale.

La conseillère municipale, Marianne White, précise le processus décisionnel : si le projet d'agrandissement proposé par EMD Batimo respecte intégralement les normes de zonage actuelles du secteur, le permis de construction sera émis de plein droit par les services d'urbanisme de la Ville, sans obligation légale de consultation publique. Toutefois, si le projet déroge au zonage (hauteur, densité ou marges de recul), un processus formel de modification réglementaire et de consultation publique de la Ville sera obligatoirement déclenché.

M. Martel ajoute que les propriétaires n'acceptent plus de nouveaux résidents depuis un an, que des travaux d'arpentage ont été effectués et que de nombreux arbres matures ont été marqués d'un ruban. Les informations qui circulent font état d'une volonté de construire un nouvel édifice de 6 étages à l'arrière du bâtiment historique, pouvant accueillir une centaine de résidents additionnels.

Sécurité piétonne sur le Chemin Saint-Louis :

M. Martel signale également que l'ajout d'environ 100 à 200 résidents portera à près de 400 le nombre de personnes âgées ou à mobilité réduite résidant dans ce secteur immédiat face au domaine Cataraqui. Or, le trafic a considérablement augmenté sur le chemin Saint-Louis en raison des détours liés aux travaux d'infrastructure du boulevard Laurier. La traversée du chemin Saint-Louis y est extrêmement dangereuse en raison d'une forte pente, d'une courbe prononcée masquant la visibilité et de la grande distance séparant les deux seuls feux piétons existants. Un autre citoyen intervient pour rappeler qu'une pétition comptant 140 à 150 signatures a été déposée à la Ville il y a trois ans à ce sujet. Selon lui, la solution imaginée par la Ville, soit d'implémenter un feu piéton près du 1800, chemin Saint-Louis, ne répond pas aux besoins réels de sécurité.

Marianne White répond que les analyses techniques de la Ville confirment que la courbe prononcée devant le Domaine de Bordeaux est trop dangereuse pour y installer une traverse piétonne directe. L'emplacement officiellement ciblé par la Ville se situe plutôt à l'intersection du chemin Saint-Louis et de la rue du Buisson. Bien qu'aucune date de réalisation ne soit fixée pour l'instant, Marianne White indique que le projet d'agrandissement d'EMD Batimo représente une opportunité majeure : la Ville entend profiter des négociations sur le permis pour inciter le promoteur à aménager un passage piétonnier sécurisé traversant son terrain privé

afin de relier directement et de concrétiser la traverse de la rue du Buisson à moyen terme.

Statut patrimonial du site Domaine de Bordeaux :

M. Martel interroge également le conseil sur le statut patrimonial réel du Domaine de Bordeaux. Marianne White précise que le site comprend trois bâtiments distincts : les deux pavillons situés en façade, près du chemin Saint-Louis, sont classés d'intérêt 'supérieur' par la Ville, ce qui exclut toute possibilité de démolition et limite fortement les modifications architecturales. En revanche, le bâtiment en forme de 'Y' situé à l'arrière est classé d'intérêt bon, ce qui le rend réglementairement plus propice à des agrandissements ou à des modifications, sous réserve de l'approbation de la Commission d'urbanisme et de conservation de Sillery.

Sécurité sur la rue Marie-Victorin :

Mme Marie-Pierre Labbé, participant à distance, a soumis une question écrite concernant la vitesse excessive et les problèmes de sécurité sur la rue Marie-Victorin. Julien Roy confirme que cette problématique fait l'objet de discussions régulières avec les services de la Ville. Le dossier est actuellement à l'étude par les services techniques pour des aménagements futurs, bien que le processus d'implantation soit lent.

Fonctionnement de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) :

Une citoyenne demande des éclaircissements sur le rôle du conseil de quartier face à la CUCQ. Elle exprime son incompréhension devant l'apparition récente de constructions de style très moderne, notamment dans le Faubourg Saint-Michel, qui brisent la continuité et l'harmonie patrimoniale du quartier historique. Elle demande à quel moment les citoyens ou la CUCQ peuvent intervenir pour bloquer ces projets visuellement contrastants.

Julien Roy explique que la quasi-totalité du site patrimonial de Sillery est soumise à la juridiction exclusive de la CUCQ. Lorsqu'un promoteur dépose une demande de permis de construction ou de rénovation majeure, le dossier passe automatiquement devant la CUCQ, qui se réunit à huis clos pour évaluer le respect des critères de matériaux, de gabarit et d'intégration architecturale. Ces critères d'esthétique varient d'une zone patrimoniale à l'autre.

Il précise que le conseil de quartier n'est saisi d'un projet que s'il nécessite une modification réglementaire au zonage (hauteur, usages, etc.). Si le projet de construction respecte le zonage en vigueur, il est traité de façon confidentielle et automatique par les fonctionnaires et la CUCQ, sans que le conseil de quartier n'en soit informé ou consulté. Une fois le permis octroyé par la Ville, le dossier devient public et peut être consulté via le 311.

Janet Drury apporte des précisions historiques fondamentales : ,en 2023, dans le

cadre d'une consultation publique sur un projet de cinq modifications au PPU de Sillery dont un projet de modification de zonage dans une partie du Faubourg Saint-Michel, le conseil de quartier s'est opposé à la proposition de la Ville de fixer les marges à zéro, de laisser à la CUCQ le soin de déterminer les marges au cas par cas et de diminuer le nombre de cases de stationnement exigé. Grâce à [l'opinion formelle déposée par le conseil](#), la Ville a finalement gardé une marge de recul arrière minimale de 2,5 mètres dans le règlement de zonage actuel. Toutefois, elle a modifié les normes de stationnement à « Urbain dense ».

Elle explique que la nouvelle politique de stationnement de la Ville, en n'exigeant plus aucun espace de stationnement minimal pour les projets situés en zone « Urbaine dense », a complètement changé la donne réglementaire. Cette dispense permet désormais d'implanter des bâtiments de taille imposante sur de petits lots, éliminant les espaces de dégagement paysager naturels entre les habitations historiques.

Elle rappelle qu'en 2023, suivant nos commentaires sur le rôle de la CUCQ dans cette opinion et à notre demande, le conseil de Sillery a rencontré la CUCQ lors d'une séance Zoom conjointe avec d'autres conseils pour exiger l'ouverture au public des séances de la CUCQ afin d'assurer plus de transparence, mais que la Commission a fermement maintenu son fonctionnement à huis clos.

Julien Roy suggère aux citoyens de multiplier individuellement les plaintes et requêtes au 311 sur la transparence de la CUCQ afin de faire pression politiquement sur la Ville pour qu'elle réforme le mode de fonctionnement de cette commission.

7. Activités et suivis

7.1 Mobilité durable et environnement

7.1.1 Balade des élu.e.s 2026

Anna Cividino dresse le bilan positif de la 5e édition tenue le 30 mai, organisée en collaboration avec quatre d'autres conseils de quartier et avec la participation de Marianne White et le député de la circonscription de Jean-Talon, Pascal Paradis. L'événement à caractère familial a rassemblé au total entre 130 et 135 participants à l'arrivée au marché de Sainte-Foy, dont 18 cyclistes provenant spécifiquement de Sillery (incluant deux élus municipaux et deux bénévoles de l'organisme [Les Sentinelles de la route](#)). Elle salue l'implication des écoles Saint-Michel et Jésus-Marie qui ont relayé activement l'invitation auprès des familles. Des enfants de l'école Montessori ont participé pour la première fois cette année. Des démarches de promotion seront entreprises l'an prochain auprès des autres écoles pour tenter d'accroître encore le taux de participation à Sillery. Janet Drury a félicité Anna Cividino pour son implication dans l'organisation de la balade cette année.

7.1.2 Table de concertation vélo

Prochaine réunion le jeudi 11 juin 2026. Le procès-verbal et le compte-rendu de la réunion précédente sont disponibles via le lien inséré dans une publication récente de la page Facebook de la TCV.

7.1.3 Table de concertation des transports en commun

Janet Drury fait un résumé de la première rencontre officielle tenue il y a deux semaines. Quatorze conseils de quartier étaient représentés; 18 ont officiellement adopté la résolution de création. Un conseil d'administration de cinq personnes a été élu. Une rencontre est prévue la semaine prochaine entre des représentants de la Table et Yannick Fauteux, responsable du RTC à la Ville. Beaucoup de modifications sont apportées au réseau dans le cadre de la construction et de l'implantation du tramway. Chaque conseil est invité à soumettre ses priorités sectorielles. Pour Sillery, la priorité concerne les parcours 11, 16 et 805, qui connaissent des enjeux majeurs d'accès depuis le retrait du Métrobus et de la ligne 25. Les conseils travailleront en concertation pour éviter que les demandes d'un secteur nuisent à un autre (ex. déplacement d'arrêts).

Résolution 26-CA-08 :

SUR UNE PROPOSITION de Julien Roy DUMENT APPUYÉE par Pierre Gagnon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater Janet Drury et Hugues Beaudoin comme délégués du CQS à la Table de concertation des transports en commun.

7.1.4 Résolution : Demande d'ajustements au réseau du RTC - Parcours 805

Résolution 26-CA-09 :

SUR UNE PROPOSITION de Janet Drury DUMENT APPUYÉE par Julien Roy, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter la Résolution 26-CA-09 disponible en annexe.

7.2 Patrimoine et Culture

7.2.1 Résolution : Appui aux revendications de la Coalition pour la protection du paysage patrimonial

SUR UNE PROPOSITION de Janet Drury DUMENT APPUYÉE par Mario Fafard, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter la Résolution 26-CA-10 disponible en annexe.

7.2.2 Sentier des Grands Domaines de Sillery Phase 2

Mary Shee présente un historique détaillé des acquisitions de la Ville pour créer le Sentier des Grand Domaines. En 2015, plus exactement le 21 décembre, le conseil de Ville de Québec a présenté son PPU (Plan particulier d'urbanisme pour le Site patrimonial de

Sillery). Dans cet accord, en échange de permettre de la construction immobilière, la Ville conservait 30% de la falaise pour construire un sentier linéaire est-ouest, plus précisément de la Maison des Jésuites au Bois de Coulange. De plus, pour assurer l'accès public aux abords de la falaise, il était prévu des liens nord-sud, plus exactement à partir du chemin St-Louis au sentier. Le sentier, une fois terminé, devrait faire 4.7 kilomètres. A ce jour, 1.3 kilomètre a été réalisé, soit de l'église St-Michel au domaine Cataraqui (subvention du gouvernement provincial). L'objectif actuel est de terminer une autre partie du sentier, soit du Parc des Voiliers au condos Le Châtelain. Le cimetière Mount Hermon est favorable à ce sentier et le terrain sud du Domaine de Sillery appartient déjà à la Ville et il est entretenu par elle. Il suffit donc d'installer un bornage pour limiter le terrain public et permettre son accès sécuritaire à tous..

Concernant la présence d'un potager privé sur ce terrain public, Mary a effectué des vérifications : les copropriétaires du Domaine demandent chaque année l'autorisation écrite à la Ville d'occuper cet espace en raison d'un problème d'ombrage sur leur terrain privé. Cette occupation temporaire annuelle n'entraîne aucun droit de prescription acquis.

Mary Shee rapporte également sur une visite du Domaine de Sillery effectuée avec la Société d'histoire de Sillery et la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery. Le site recèle trois éléments patrimoniaux : la crypte (ancien cimetière des sœurs), la grotte de la Vierge restaurée par la Ville, et le socle de la statue de Saint-Michel (actuellement entreposée). La Société d'histoire rédigerait une résolution spécifique pour assurer la protection et la mise en valeur de la crypte.

Afin de permettre aux randonneurs d'effectuer un trajet continu depuis le parc des Voiliers, en traversant la rue vers le Sentier des Grands Domaines jusqu'au domaine Cataraqui, le conseil demande à la Ville de retirer les cadenas et de rouvrir définitivement la barrière située au sud du Domaine. Pour délimiter la zone publique de l'espace privé, l'installation d'une barrière naturelle (arbres distribués par la Ville, chaînes décoratives) est suggérée pour un coût estimé de 1 000 \$ à 2 000 \$.

Les négociations entre la Ville et la congrégation pour l'accès au cimetière Saint-Patrick adjacent se poursuivent.

7.3 Communautaire, parcs et loisirs

7.3.1 Sensibilisation aux meubles jetés

Mario Fafard signale la présence régulière de meubles réutilisables et de matelas abandonnés sur les terrains de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) (notamment sur la rue Charlotte). Laissés aux intempéries pendant des semaines, ces biens se dégradent inutilement au lieu d'être valorisés. Il y a un manque d'information et de politiques claires pour orienter les locataires lors des déménagements (particulièrement à l'approche du 1er juillet). Malgré des appels au 311 et à l'OMHQ, la situation tarde à s'améliorer.

Résolution CA-26-11 concernant la gestion des biens réutilisables avec l'OMHQ :

SUR UNE PROPOSITION de Julien Roy DÛMENT APPUYÉE par Anna Cividino, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater officiellement l'administrateur Mario Fafard au nom du conseil de quartier de Sillery pour entreprendre des démarches et discussions avec la direction de l'OMHQ afin de mettre en œuvre des solutions durables pour la collecte, la valorisation et le don des meubles et biens réutilisables abandonnés sur leurs propriétés.

7.3.2 Renouée du Japon

Mario Fafard alerte le conseil sur la prolifération inquiétante de la Rénouée du Japon le long du chemin Saint-Louis, en particulier à l'entrée du cimetière Saint-Patrick (face à la rue Sheppard, près des feux de signalisation) et sur le Sentier des Grands Domaines. Cette plante extrêmement envahissante nécessite des interventions spécifiques et rigoureuses (bâchage noir à long terme, excavation minutieuse des racines/rhizomes) pour éviter sa propagation. Le conseil invite les citoyens à la plus grande vigilance et à signaler chaque colonie observée via le service 311 de la Ville et sur l'application 'Sentinelle' du ministère de l'Environnement, afin de coordonner des actions d'éradication avec les propriétaires fonciers et les équipes de la Ville.

8. Correspondance et trésorerie

8.1 Trésorerie

SUR UNE PROPOSITION de Julien Roy DÛMENT APPUYÉE par Anna Cividino, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement des frais annuels d'immatriculation au Registraire des entreprises ainsi que le remboursement de 41,82 \$ à Janet Drury pour ses frais de transport pour assister à la rencontre de la Table de concertation des transport en commun sur le budget de fonctionnement du conseil de quartier de Sillery.

8.2 Secrétariat de soutien

Julien propose de recruter une ressource externe pour la rédaction des procès-verbaux durant la pause estivale. Ce travail s'effectuera à distance à partir des enregistrements audio de la Ville et des transcriptions textuelles fournies via les nouveaux outils numériques (ce qui évite de devoir recruter un secrétaire devant assister physiquement aux séances de 3 heures, profil très difficile à trouver). Une annonce de recrutement sera publiée prochainement sur le groupe Facebook du quartier. À titre d'essai, le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle (AGA) sera rédigé par cette ressource afin de tester la méthode et de permettre une révision par le conseil avant l'adoption finale.

9. Varia

Aucun sujet particulier

10. Levée de l'assemblée

Julien Roy lève la séance à 20h56

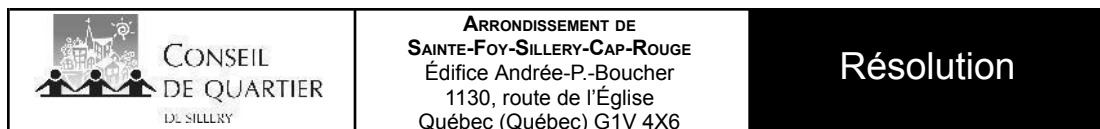
La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le mardi 8 septembre 2026.

Julien Roy
Président

Pierre Gagnon
Secrétaire

Les résolutions entérinées dans ce PV #06 :

26-CA-08
26-CA-09
26-CA-10
26-CA-11



Conseil d'administration
du **Conseil de quartier de Sillery**
(CQS)

Extrait du procès-verbal de la **6^e** assemblée du *Conseil de quartier de Sillery* tenue le mardi **9 juin 2026** à 19h

Parcours et localisation des arrêts pour le nouveau Métrobus 805

RÉSOLUTION 26-CA-09

CONSIDÉRANT QUE :

- Depuis le 21 mars 2026, de nombreuses modifications ont été faites dans les parcours d'autobus du Réseau de transport de la Capitale (RTC) afin d'adapter ses services aux travaux préparatoires du projet Tram Cité ;
- Les parcours sont appelés à être modifiés à nouveau dans les prochains mois en fonction de l'évolution des travaux et des commentaires reçus ;
- Le parcours du Métrobus 805 sur le boulevard Laurier remplace en partie le service des Métrobus 800 et 801 sur le boulevard René-Lévesque pendant les travaux relatifs au tramway ;
- Le Métrobus 805 offre une desserte plus rapide et efficace en direction est-ouest à de nombreux pôles générateurs de déplacements de l'arrondissement et reçoit de nombreux commentaires positifs par des résidents de Sillery ;
- Toutefois, ce parcours n'est pas accessible facilement à pied pour de nombreux citoyens résidant dans des secteurs où la densité de la population utilisatrice est plus élevée (ex. Bergerville et au sud du chemin Saint-Louis, notamment autour de l'avenue Maire-Beaulieu¹). Le secteur de la rue Gérard-Morisset/boulevard René-Lévesque, où habitent beaucoup de personnes âgées, est complètement abandonné ;
- Le conseil de quartier de Saint-Sacrement fait circuler actuellement une pétition demandant l'ajout d'un arrêt du parcours 805 entre les arrêts Thornhill et Chanoine-Morel ou un réaménagement des arrêts existants dans le secteur, ainsi que l'établissement d'une connexion entre le parcours 805 et le parcours 802 ;
- Le déplacement de l'arrêt Chanoine-Morel vers l'est, par exemple près de la rue Marguerite-Bourgeoys, aurait pour effet d'augmenter la distance de marche jusqu'à 1 km pour les résidents de plusieurs secteurs densément peuplés au sud du chemin Saint-Louis (voir carte en annexe) ;
- Il faut tenir compte que le temps de déplacement estimé à pied sur Google Maps est pour une personne en forme. Une personne âgée avec une canne ou un chariot chargé va mettre plus de temps que cela ;

¹ Dans les environs de l'avenue Maire-Beaulieu au sud du chemin Saint-Louis, nous avons recensé au moins deux HLM (149 logements), une maison de chambres (51 chambres), trois blocs appartements (251 logements), et trois édifices de condos (264 logements) pour un total de 715 logements.

Date _____

 CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY	ARRONDISSEMENT DE SAINT-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE Édifice Andrée-P.-Boucher 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6	Résolution
---	---	-------------------

Conseil d'administration
du **Conseil de quartier de Sillery**
(CQS)

Extrait du procès-verbal de la **6^e** assemblée du *Conseil de quartier de Sillery* tenue le mardi **9 juin 2026** à 19h

Appui à la Coalition pour la protection du paysage patrimonial de Québec, de Lévis et de l'île d'Orléans

RÉSOLUTION 26-CA-10

CONSIDÉRANT QUE :

- La Coalition pour la protection du paysage patrimonial de Québec, de Lévis et de l'île d'Orléans s'est constitué afin de faire connaître les impacts qu'aurait la construction d'un nouveau lien interrives aérien entre Québec et Lévis sur plusieurs paysages et sites patrimoniaux d'importance nationale ;
- Ces lieux ne constituent pas seulement des repères historiques ; ils forment un ensemble paysager exceptionnel où l'histoire, l'architecture, la topographie et le fleuve Saint-Laurent composent un cadre unique, reconnu et admiré bien au-delà de la région ;
- La Loi sur le patrimoine culturel du Québec prévoit la protection des sites patrimoniaux du Québec. Mais au-delà des bâtiments eux-mêmes, ce sont aussi les vues, les paysages urbains et fluviaux et la relation historique entre Québec, Lévis, l'île d'Orléans et le fleuve Saint-Laurent qui doivent être pris en compte ;
- La Coalition souhaite sensibiliser la population et les décideurs publics à ces enjeux et contribuer à une réflexion publique éclairée sur la préservation de ce patrimoine collectif ;
- Son objectif n'est pas d'intervenir dans le débat sur la mobilité dans la grande région de la Capitale-Nationale, mais de veiller à ce que les décisions qui seront prises tiennent pleinement compte de la valeur exceptionnelle de ces paysages historiques et des obligations de protection qui en découlent.

Il est proposé par : Janet Drury

Et appuyé par : Julien Roy

IL EST RÉSOLU D'APPUYER LES REVENDECTIONS SUIVANTES DE LA COALITION :

1. Qu'aucun projet d'infrastructure dans les régions de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches ne portent atteinte à des sites patrimoniaux reconnus ou à la désignation de la Ville de Québec au sein du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
2. Que soit reconnue la vue sur le fleuve Saint-Laurent, depuis l'une ou l'autre de ces deux rives, et plus précisément dans les régions de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, comme faisant partie des paysages culturels patrimoniaux du Québec.

Julien Roy
Président

Le 9 juin 2026
Date